



Echange de données Recours

Spécification de message

Résumé	Décrit la procédure et le contenu spécialisé de l'échange de données électronique via sedex pour le recours AVS/AI.
Catégorie	Spécification de message
Date	25. mars 2019
Version	1-01
Statut	Définitif
Auteurs	Equipe du projet ED Recours, projet partiel « AI – Suva » : <ul style="list-style-type: none"> • Olivier Bregnard (Suva) • Andreas Bürki (IGS) • Asmaa El Assal (OSIV) • Thomas Lanz (BSV) • Eric Laval (GILAI) • Aurore Nydegger (OAI VD) • Andrea Pfister (Suva) • Renzo Roth (AWK) • Lars Steffen (AWK) • Alex Wenger (OSIV)
Editeur	Association eAVS/AI (www.eahv-iv.ch / info@eahv-iv.ch) Suva

Contrôle des modifications

Version	Statut	Date	Auteurs	Commentaire
1-00	Définitif	15.10.2018	Stl	Extrait du concept ED-Recours, avec les ajouts de la séance de l'équipe de projet partiel du 16.08.2018.
1-01	Définitif	25.03.2019	STL	Liens ajoutés dans les documents référencés

Terminologie

Concept / Abréviation	Description
Message	Ce document utilise le terme « Message » pour tous les messages portant les codes d'action 1, 3, 4, 5, 6, 10 et 12. Les messages portant les codes d'action 8 et 9 sont appelés quittances techniques.
Réponse (response)	Envoi de données (action « 6 ») demandées par l'action « 5 » (eCH-0090, messageClass 1). Il ne s'agit pas d'un message de réponse au sens de la norme eCH-0058v4 mais d'une nouvelle livraison avec les données demandées).
Quittance technique (message de réponse)	S'il est fait référence à une quittance technique dans ce document, il s'agit d'un message composé d'un en-tête de message portant le code d'action 9 ou 8 et d'une quittance à un message avec des données techniques. eCH-0058v4 utilise le terme « message de réponse » pour la quittance technique. Comme ce terme peut prêter à confusion avec la réponse (action « 6 »), ce document n'emploiera pas le terme « message de réponse ».

Abréviations

Concept / Abréviation	Description
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
Recours AVS	Procédure de recours de l'AVS envers un tiers responsable pour des prestations de l'AVS
CC	Caisse de compensation
OFS	Office fédéral de la statistique
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
ED	Echange de données
OE	Organe d'exécution
DMS	Système de gestion des documents
ERN	eRegress nouveau (successeur de l'application de gestion des dossiers eRegress)
CDF	Communication du décompte final
3R	Tiers responsable, assurances responsabilité civile
HIN	Solution sécurisée par e-mail de la société Health Info Net (HIN) AG
AI	Assurance-invalidité
Recours AI	Procédure de recours de l'AI envers un tiers responsable pour des prestations de l'AI fournies à des invalides et certaines prestations de l'AVS à des bénéficiaires d'une rente de vieillesse.
OAI	Office AI
CP	Communication de prestations
LEONARDO	Logiciel standard pour le calcul des dommages corporels
AM	Assurance militaire
PDF	Portable Document Format, format de fichier indépendant d'une plateforme pour les documents
SR	Service de recours
sedex	Abréviation de « secure data exchange », plateforme d'échange de données générique de l'Office fédéral de la statistique (OFS)
OAS	Office d'assurance sociale
ESAS	Entreprises spécialisées dans les assurances sociales
TIFF	Tagged Image File Format, format de fichier des images
AA	Assurance-accidents

CdC	Centrale de compensation. Gère les registres centraux (assurés, bénéficiaires d'une rente) et est depuis des dizaines d'années une plateforme centrale d'échange de données pour les CC. Y sont affiliées la Caisse suisse de compensation (Suisse à l'étranger et étrangers) et l'Office AI pour les assurés à l'étranger.
-----	---

Documents de référence

Réf.	Document	Version	Date
[BPMN]	Diagrammes BPMN pour l'échange de messages relatifs au recours AI	0.80	
[CDFM]	Concept détaillé format des annonces	2.33	26.01.2017
[DokTyp]	Types de document eAVS/AI	–	–
[ED-Recours]	Echange de données Recours, spécification de message	0.9	30.04.2018
[HmDok-Typ]	Outils techniques pour l'attribution des types de document	–	–
[Messages]	Tableau récapitulatif des messages relatifs au recours AI	0.80	
[Pré-analyse]	Pré-analyse de l'échange de données Recours	1.00	21.06.2016
[UStd]	Standard d'application pour messages sedex selon eCH-0058v4 au sein d'eAVS/AI	1.01	24.08.2016

Table des matières

1	Introduction	6
1.1	Conditions-cadres et principes	6
1.2	Objectif et objet	6
1.3	Domaine d'application et calendrier	6
2	Processus d'annonce	8
2.1	Aperçu	8
2.2	Acteurs supplémentaires : RD et 3R	8
2.3	Projets apparentés	8
2.3.1	eRegress nouveau (ERN)	8
2.3.2	Adaptation des circulaires	9
2.3.3	Vertigo	9
2.4	Références aux lois, directives et circulaires	9
2.5	Informations échangées	9
2.6	Grilles quantitatives	10
2.7	Nom des annonces (d/f/i)	11
2.8	Quittance métier	11
2.9	Autres séquences d'annonces	11
2.10	Traitement de processus semi-intégrés	11
3	Dispositions techniques d'application	12
3.1	Informations générales sur les messages sedex	12
3.1.1	Structure du message sedex	12
3.1.2	Structure du message_A.xml	14
3.1.3	Types de documents pour la transmission de pièces jointes	15
3.1.4	Type de document (documentKindType)	16
3.1.5	Application des types de document	16
3.1.6	Types d'annonces	17
3.2	Éléments du cadre d'annonce (en-tête)	17
3.2.1	Description de l'extension d'en-tête (extensionType)	18
3.2.2	Description des attachments (attachmentType)	20
4	Liste des processus d'annonce illustrés	21
4.1	Annonces envoyées par les OAI	21
4.1.1	Demande de recours à la Suva	21
4.1.2	Copie de l'annonce de recours à la Suva	21
4.1.3	Envoi d'informations pertinentes, correspondance diverse	22
4.2	Annonces envoyées par la Suva	22
4.2.1	Réponse prise en charge du recours	22
4.2.2	Demande d'informations pertinentes, correspondance diverse	22
5	Contenu technique (contenu)	24
5.1	Contenu technique obligatoire (insuredPerson)	24
6	Outils	25
6.1	Print et language files	25
6.2	Formulaire sM-Client	25
6.3	Outils pour l'examen des attachments	25
6.4	Schéma de message (XSD)	25
7	Annexe A : exemples d'annonces	26
7.1	Éléments du cadre d'annonce	26
7.2	Éléments techniques	27
8	Annexe B : appartenance des OE aux services de recours	28
9	Annexe C : diagrammes BPMN	29
9.1	Recours AI dans la procédure commune avec la Suva	29
9.1.1	Recours AI dans la procédure commune - processus global (avant le lancement d'ERN)	29
9.1.2	Recours AI dans la procédure commune - communication des prestations	31
9.1.3	Recours AI dans la procédure commune - demande d'informations pertinentes	32
9.1.4	Recours AI dans la procédure commune - correspondance diverse	33



10 Annexe D : Types de documents34

1 Introduction

Pour améliorer la lisibilité du présent document, les désignations des professions et des personnes sont libellées soit au masculin soit au féminin. Il est toutefois évident que les deux genres sont concernés.

1.1 Conditions-cadres et principes

La description et la représentation des processus de message se basent sur les normes eCH établies suivantes :

eCH-0074 : Représentation graphique des processus d'affaires (BPMN)

eCH-0140 : Règles relatives à la description et à la représentation de processus de l'administration publique suisse

eCH-0158 : Conventions de modélisation BPMN pour l'administration publique

Toutes les annonces au sein du processus d'annonce spécifié ici sont échangées via la plateforme d'échange de données sedex. Le cadre d'annonce est défini par la norme eCH-0058 version 4 et précisé dans le « Concept détaillé format des annonces » [CDFM] pour l'application dans les domaines OFAS, eAVS/AI et CSI ainsi que dans la « Norme d'application pour messages sedex selon eCH-0058v4 au sein d'eAVS/AI » [UStd] pour l'utilisation dans l'environnement d'eAVS/AI.

La spécification de message dans ce document ne peut s'écarter des définitions uniformisées reprises dans le concept détaillé format des annonces [CDFM] et dans la norme d'application [UStd] que dans des cas justifiés. Les dérogations inévitables doivent être consignées dans ce document, accompagnées des motifs détaillés.

1.2 Objectif et objet

Après une pré-analyse ([Pré-analyse]) conduite en 2016, le projet « échange de données Recours » (ED-Recours) a été lancé mi-2017 dans le but d'échanger des dossiers et des documents individuels dans le cadre de la procédure de recours (recours AVS et AI) entre les parties intéressées (caisses de compensation CC, offices AI (OAI), les services de recours (SR), l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), la Centrale de Compensation (CdC) et la Suva ainsi que les assurances privées) via sedex. Dans le cadre de la phase de conception, une spécification de message ([ED-Recours]) a été élaborée à la fin avril 2018 qui décrit l'échange de messages entre les parties mentionnées.

En raison de disponibilités temporelles différentes des participants à contribuer à l'échange de données sedex, le projet a été divisé en deux sous-projets « AI-Suva » et « autres parties ».

Le présent document décrit le contenu de la spécification de message « ED-Recours » ([ED-Recours]) pertinente au sous-projet « AI-Suva ». Les informations relatives à la mise en œuvre technique sont résumées dans la présente spécification. De plus amples informations se trouvent dans les concepts supérieurs énumérés au point 1.1.

L'échange de données décrit ici a pour but de remplacer les échanges actuels présentant des ruptures de média (en particulier la transmission de documents papier ou de CD par voie postale) par un échange de données électronique via sedex. Certains échanges de messages décrits dans ce document se déroulent déjà sans rupture de média chez certains participants (notamment échanges entre OAI et SR appartenant au même OAS). Ces échanges de données électroniques existants doivent être conservés.

1.3 Domaine d'application et calendrier

Le domaine d'application du document couvre l'échange d'annonces sedex en rapport avec la procédure de recours AI ou AVS entre les entreprises spécialisées dans les assurances sociales (ESAS) de l'association eAVS/AI, de l'OFAS, de la Suva et de l'assurance privée. En raison des processus modifiés depuis la [Pré-analyse], des changements de processus attendus avec ERN (voir chapitre 2.3.1) et du faible nombre de cas de recours AVS, la présente spécification ne détaillera que les processus liés au recours AI. Les messages définis actuellement peuvent aussi être utilisés pour les processus de recours AVS pour lesquels l'échange

d'annonces relatif aux participants et au contenu du message ne diffèrent pas des processus correspondants du recours AI.

Les schémas de message appartenant au présent concept pourraient aussi être utilisés pratiquement en l'état pour l'échange entre la Suva ou des assurances-accidents privées et les assureurs responsabilité civile pour les recours n'ayant pas de conséquence AVS/AI. Mais un tel échange ne pourrait pas être réalisé via le même type de message sedex que pour l'échange en rapport avec le recours AVS/AI. On renoncera d'emblée à une extension de l'échange de données décrit ici aux recours sans conséquence AVS/AI.

Pour les OE des membres d'eAVS/AI, l'OFAS et la Suva, une obligation de réception définie en commun est établie. A partir de celle-ci, tous les participants devront pouvoir recevoir les messages décrits dans le présent document. La date de l'obligation de réception sera fixée dès que le calendrier d'application dans les pools sera suffisamment clair. La détermination d'une obligation d'envoi n'est pas à l'ordre du jour. De même, il n'est pas encore possible de se prononcer fermement sur le type de participation de l'assurance privée.

2 Processus d'annonce

Le présent chapitre décrit, du point de vue de l'échange de données, les étapes de travail de la procédure de recours AI-AA et les annonces y relatives. Le chapitre 2.7 fournit des explications plus précises sur la façon dont est réalisé l'échange de données sur le plan technique.

Dans le cadre de la documentation des processus, l'accent a été mis sur les étapes de l'échange de données Recours qui comportent un échange d'informations entre les participants concernés. La représentation des étapes de processus internes a donc été sciemment éludée.

2.1 Aperçu

Les diagrammes BPMN [BPMN] (voir aussi chap. 9) et le tableau récapitulatif correspondant [Messages] donnent un aperçu des échanges de messages utilisés en rapport avec la procédure de recours AI.

Dans la procédure de recours AI, il est fait la distinction entre la procédure de recours non commune où les services de recours compétents ou l'OFAS exercent eux-mêmes les prétentions récursoires contre les tiers responsables et la procédure commune avec la Suva où cette dernière exerce les prétentions récursoires de l'AVS/AI contre les tiers responsables. La Suva assume ainsi un rôle spécial parmi les assureurs-accidents et est indiquée comme participant distinct dans les diagrammes.

Dans l'échange de messages ici défini, « OFAS » fait référence au domaine Recours de l'OFAS qui agit en tant que service de recours. Le domaine Recours de l'OFAS et les services de recours des CC cantonales reçoivent dans le cadre du projet « Vertigo » de l'OFAS des adaptateurs sedex personnels et seront ainsi adressables séparément comme unités organisationnelles propres via sedex. Ces adaptateurs sedex seront ensuite aussi utilisés pour recevoir ou envoyer les messages dans le cadre d'ED-Recours.

Plusieurs étapes de processus seront modifiées avec l'introduction d'ERN. C'est pourquoi des diagrammes de processus séparés (voir [BPMN] et chap. 9) ont été créés pour la période avant ERN et après ERN.

De brèves descriptions de processus sont jointes aux différents diagrammes au chapitre 9.

2.2 Acteurs supplémentaires : RD et 3R

L'ED-Recours impliquera des acteurs supplémentaires non encore concernés jusqu'ici par l'échange de données sedex selon eCH-0058 et [CDFM] : les services de recours (y compris OFAS) et les assureurs privés. Ces participants supplémentaires n'ont cependant pas encore d'incidence sur le sous-projet « AI-Suva » et seront traités ultérieurement dans un sous-projet séparé.

2.3 Projets apparentés

2.3.1 eRegress nouveau (ERN)

Dans le cadre du projet eRegress nouveau (ERN) de l'OFAS, l'application spécialisée pour le traitement des recours sera modernisée auprès des services de recours et de l'OFAS. Les deux projets ERN et ED-Recours se dérouleront en parallèle et auront des répercussions mutuelles :

- Les annonces définies dans l'ED-Recours sont appliqués par ERN de sorte à ce que les services de recours ou l'OFAS puissent prendre part à l'ED-Recours avec le lancement d'ERN.
- Comme il est impossible de dire à l'heure actuelle si les services de recours pourront envoyer les annonces de l'ED-Recours avant le lancement d'ERN, le calendrier d'introduction d'ERN influencera le lancement de l'ED-Recours auprès des participants.
- Le lancement d'ERN modifiera certains processus, ce qui entraînera à son tour des flux d'annonce légèrement différents. Ces changements sont pris en compte dans le présent document

2.3.2 Adaptation des circulaires

Les processus repris dans la [Pré-analyse] correspondent au contenu des circulaires actuelles (voir chapitre 2.4). Les circulaires et donc les processus seront corrigés dans un projet parallèle. Les adaptations concernent essentiellement la communication des prestations et sont prises en compte dans le présent document, pour autant qu'elles soient connues.

2.3.3 Vertigo

Un échange de données entre les services de recours ou l'OFAS et la CdC est établi dans le projet Vertigo. Le projet Vertigo influence la manière dont certains travaux sont exécutés au sein des services de recours. Il n'y a pas d'interdépendance entre les projets Vertigo et ED-Recours.

2.4 Références aux lois, directives et circulaires

Les lois, directives et circulaires suivantes s'appliquent :

- Partie générale du droit des assurances sociales (LPGA), Section 2 : Subrogation Art. 72 et suivants
- Circulaire concernant les tâches des offices AI quant à l'exercice du droit de recours contre les tiers responsables (Circ. recours AI)
- Circulaire concernant les tâches des caisses de compensation dans l'exercice du recours contre des tiers responsables (Circ. recours AVS)

2.5 Informations échangées

Le tableau ci-dessous précise les types d'informations identifiées dans le cadre de la [Pré-analyse] :

Type d'informations	Utilisation
Dossier partiel ou global	<p>Les dossiers comprennent une série de documents relatifs à un cas déterminé. Ils sont souvent envoyés par la poste sous forme de fichier(s) électronique(s) sur CD. Lorsqu'un accès existe¹, les SR peuvent parfois accéder directement aux documents nécessaires de l'OAI ou de la CC.</p> <p>Les dossiers sont envoyés par l'OAI, ou le SR à l'OFAS, par l'OAI aux SR (processus AI) et par ceux-ci à l'OFAS. Quelque 11'000² dossiers sont ainsi envoyés chaque année.</p> <p><i>Remarque</i> : la distinction entre dossier partiel et dossier global et documents individuels n'est pas claire car on peut aussi considérer un dossier global comme un document individuel (comportant de nombreuses pages). La distinction est néanmoins faite car des conditions-cadres techniques différentes découlent par exemple de la taille des fichiers et du cercle d'expéditeurs/destinataires possibles. En outre, un dossier peut aussi se composer de plusieurs documents individuels de différents types tandis qu'un seul type de document peut être attribué à un document individuel.</p> <p>L'échange de dossiers entre l'OAI et la Suva est couvert par l'échange dans le cadre de la procédure de communication AI-AA introduite dans le courant du printemps 2016 à l'aide de sedex.</p>

¹ Ou lorsque l'OAI, la CC et le SR sont réunis dans un OAS et utilisent les mêmes systèmes.

² Dans chaque cas de recours, le dossier est envoyé une seule fois (dans les cas communs avec la Suva à l'OFAS, dans les cas sans la Suva aux SR). Pour tous les cas « internes », ce n'est pas nécessaire (procédure électronique) SR SG et ZH.

Document individuel (en partie selon les modèles)	<p>La majeure partie de l'échange d'informations entre les partenaires se fait par des documents individuels. Pour certains documents individuels, des modèles sont repris dans les directives de l'OFAS.</p> <p>Les documents individuels sont généralement générés sur la base de modèles provenant des systèmes des partenaires. Les modèles de l'OFAS sont ainsi intégrés dans les systèmes.</p>
Formulaires pouvant être complétés	<p>Ces formulaires sont complétés par le destinataire et avant d'être renvoyés à l'expéditeur. La requête de recours utilisée entre l'OAI et la Suva ou entre le SR et la Suva a été identifiée comme formulaire pouvant être complété. Chaque année, quelque 5'500³ formulaires pouvant être complétés sont ainsi échangés.</p>
Fichier LEONARDO	<p>Les informations sur les prestations (ex. calculs de la valeur du capital) peuvent être transmises comme fichier LEONARDO qui peut être ouvert par le destinataire directement avec le logiciel LEONARDO. La transmission se fait par CD (envoi postal) ou e-mail HIN / Secure.</p> <p>Le logiciel LEONARDO est utilisé par tous les SR, l'OFAS et la Suva mais pas par les OAI.</p> <p>Les fichiers LEONARDO sont essentiellement échangés dans le cadre de cas de recours communs avec la Suva et entre les partenaires suivants : SR ⇔ Suva, SR ⇔ OFAS, 3R ⇔ Suva et 3R ⇔ SR. La grille quantitative est aujourd'hui d'environ 4'500⁴ fichiers échangés chaque année (sans tenir compte des requêtes passant aussi en partie par un fichier LEONARDO partiellement complété).</p>

Tableau 1 : Types d'informations identifiés dans le cadre de la [Pré-analyse]

2.6 Grilles quantitatives

La [Pré-analyse] a identifié une grille quantitative d'env. 80'000 échanges d'informations en relation avec la procédure de recours AI, dont environ 40'000 en procédure commune avec la Suva et en procédure non commune. Le Tableau 2 représente les grilles quantitatives estimées dans la [Pré-analyse] entre les différents partenaires.

Grilles quantitatives dans la procédure commune avec la Suva		Grilles quantitatives dans la procédure non commune	
CdC ⇔ OFAS	4'000	OFAS ⇔ SR	1'000
OFAS ⇔ SR/OAI	13'000	OAI ⇔ 3R	2'000
OAI/SR ⇔ Suva	18'000	SR ⇔ 3R	7'000
Suva ⇔ OFAS	2'000	OAI ⇔ SR	16'500
Suva ⇔ 3R	2'000	CC ⇔ OAI/SR	11'000
OAI/SR ⇔ 3R	1'000	SR ⇔ CdC	6'000

Tableau 2 : Grilles quantitatives des messages échangés selon la [Pré-analyse]

³ Un formulaire par cas de recours possible avec la Suva.

⁴ Par an, environ 3'000 communications de prestations périodiques à la Suva avec copie à l'OFAS (=6'000), env. 1'000 calculs de prestations globales par l'OFAS et env. 2'000 communications des prestations globales à la Suva avec copie à l'OFAS. Cela donne un total d'env. 9'000 communications de prestations par an. Celles-ci ne sont échangées à l'aide de LEONARDO que si le SR se charge de la communication avec la Suva car les OAI n'utilisent pas LEONARDO. Il a été supposé ici que la moitié des recours communs avec la Suva est exécutée par l'OAI et l'autre moitié par le SR.

2.7 Nom des annonces (d/f/i)

Les désignations claires suivantes ont été définies pour les annonces. Ces noms sont pertinents pour l'objet (chapitre 2.7) des annonces et la documentation du schéma de message (chapitre 6.4).

Annnonce relative à la procédure de recours AVS/AI (type de message sedex 2068)

Langue	Désignation de l'annonce
Allemand	Regressverfahren AHV/IV
Français	Procédure de recours AVS/AI
Italien	Procedura di regresso AVS/AI

Tableau 3 : Définition trilingue des noms de message pour les types de message 2068

2.8 Quittance métier

Les annonces ne font pas l'objet d'une quittance métier (cf. [CDFM], chap. 4.2).

2.9 Autres séquences d'annonces

Les possibilités de transmission, de correction ou de rappel d'un message autorisées par eCH-0058 ne sont pas prévues. Si l'une de ces actions s'avère nécessaire, il faut en discuter au téléphone et ensuite envoyer à nouveau l'annonce concernée ou l'ignorer.

2.10 Traitement de processus semi-intégrés

Les annonces peuvent parvenir sur papier tant qu'il n'y a pas d'obligation d'envoi.

3 Dispositions techniques d'application

3.1 Informations générales sur les messages sedex

3.1.1 Structure du message sedex

Du point de vue technique, un message sedex doit être envoyé au format ZIP selon les dispositions de la norme eCH-0058 version 4. Le fichier ZIP (ZIP version 2.0) en tant que paquet de données utiles d'un message sedex contient les éléments suivants :

Contenu structuré du message sous forme d'au moins un fichier XML « message_A.xml » et de pièces jointes (Attachments) sous forme de documents selon le type de message (voir Illustration 1).

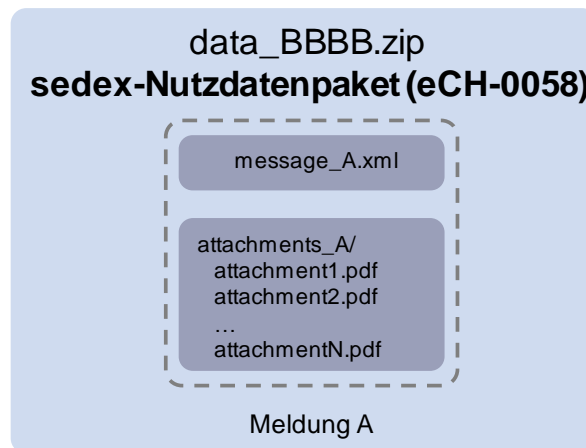


Illustration 1 : Structure générale d'un message sedex

Contenu d'annonce structuré : le fichier obligatoire « message_A.xml » contient toutes les données structurées d'un message. Les données structurées sont réparties en données d'en-tête selon eCH-0058 version 4, contenus techniques (Content) et métadonnées relatives aux documents contenus dans le message (élément XML : attachment). Le suffixe A dans le nom du fichier « message_A.xml » peut être constitué d'une chaîne de caractères et de chiffres librement choisis ainsi que du signe moins « - » et ne peut excéder 20 signes. Le format à utiliser pour les annonces AVS et AI est défini sous [CDFM]. S'il n'y a qu'une seule annonce, le message est donc intitulé « message_00001.xml »,

Pièces jointes/Attachments : pour les messages avec pièces jointes (attachments), le fichier Zip contient le sous-dossier obligatoire « attachments_A ». Ce sous-dossier comprend toutes les données non structurées, c'est-à-dire tous les documents sous forme de fichiers TIFF (**groupe de fax TIFF 4 singlepage**), fichiers PDF/A ou d'autres formats (ex. fichiers LEONARDO) pour les types d'annonces spéciaux. En principe, le nom des pièces jointes peut être librement choisi et doit être adressé dans un « message_A.xml » au moyen d'un chemin d'accès (codé UTF-8) de forme « attachments_A/dateiname.pdf ». Le dossier « attachments_A » peut contenir également d'autres sous-dossiers si nécessaire. Si une annonce ne contient pas de pièce jointe, il n'y a pas non plus de sous-dossier « attachments_A » dans le fichier Zip.

La structure d'une telle annonce avec pièces jointes est schématisée dans l'illustration 2. Les différentes cases (header, attachment n, file n) sont représentées sous forme d'éléments XML dans le fichier « message_A.xml ». Voir aussi [CDFM].

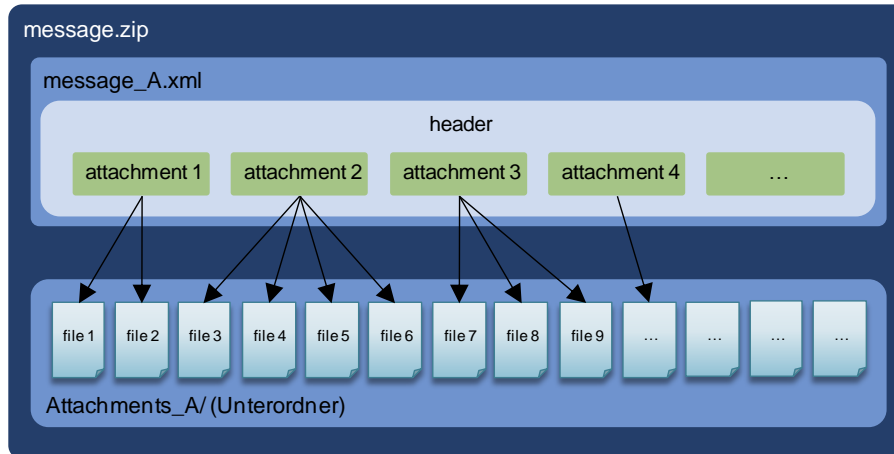


Illustration 2 : Annonce avec pièces jointes composées de plusieurs fichiers.

La structure d'un message sedex avec pièces jointes est illustrée ci-dessous avec un exemple « Beispielmeldung.zip » :

Contenu du fichier Zip

Name	Typ	Komprimierte Größe
attachments_00001	Dateiordner	
message_00001.xml	XML-Dokument	2 KB

Illustration 3 : Structure du message sedex d'exemple : contenu du fichier Zip

Contenu du sous-dossier attachments_00001

Name	Typ	Komprimierte Größe
188712299_1_2558.tif	TIFF-Bild	30 KB
188712299_2_2558.tif	TIFF-Bild	73 KB
188712299_3_2558.tif	TIFF-Bild	69 KB
188712299_4_2558.tif	TIFF-Bild	75 KB
188712299_5_2558.tif	TIFF-Bild	73 KB
188712299_6_2558.tif	TIFF-Bild	57 KB
188712299_7_2558.tif	TIFF-Bild	51 KB
188712299_8_2558.tif	TIFF-Bild	24 KB

Illustration 4 : Structure du message sedex d'exemple : contenu du sous-dossier attachments_00001

Les pièces jointes, c'est-à-dire les documents joints, sont référencés dans l'en-tête du fichier XML avec le chemin d'accès vers le sous-dossier.

```

- <eahv-iv-2051-004501:attachment>
  <eahv-iv-2051-004501:title>188712299 Verfügung/Verf.teil 2 Rente</eahv-iv-2051-004501:title>
  <eahv-iv-2051-004501:documentDate>2014-12-03</eahv-iv-2051-004501:documentDate>
  <eahv-iv-2051-004501:leadingDocument>true</eahv-iv-2051-004501:leadingDocument>
  <eahv-iv-2051-004501:sortOrder>1</eahv-iv-2051-004501:sortOrder>
  <eahv-iv-2051-004501:documentFormat>image/tiff</eahv-iv-2051-004501:documentFormat>
  <eahv-iv-2051-004501:documentType>02.03.04.01</eahv-iv-2051-004501:documentType>
+ <eahv-iv-2051-004501:file>
  <eahv-iv-common:pathFileName>attachments_00001/188712299_1_2558.tif</eahv-iv-common:pathFileName>
  <eahv-iv-common:internalSortOrder>1</eahv-iv-common:internalSortOrder>
</eahv-iv-2051-004501:file>
+ <eahv-iv-2051-004501:file>
  <eahv-iv-common:pathFileName>attachments_00001/188712299_2_2558.tif</eahv-iv-common:pathFileName>
  <eahv-iv-common:internalSortOrder>2</eahv-iv-common:internalSortOrder>
</eahv-iv-2051-004501:file>
+ <eahv-iv-2051-004501:file>
  <eahv-iv-common:pathFileName>attachments_00001/188712299_3_2558.tif</eahv-iv-common:pathFileName>
  <eahv-iv-common:internalSortOrder>3</eahv-iv-common:internalSortOrder>
</eahv-iv-2051-004501:file>
+ <eahv-iv-2051-004501:file>
  <eahv-iv-common:pathFileName>attachments_00001/188712299_4_2558.tif</eahv-iv-common:pathFileName>
  <eahv-iv-common:internalSortOrder>4</eahv-iv-common:internalSortOrder>
</eahv-iv-2051-004501:file>
+ <eahv-iv-2051-004501:file>
  <eahv-iv-common:pathFileName>attachments_00001/188712299_5_2558.tif</eahv-iv-common:pathFileName>
  <eahv-iv-common:internalSortOrder>5</eahv-iv-common:internalSortOrder>
</eahv-iv-2051-004501:file>
+ <eahv-iv-2051-004501:file>
  <eahv-iv-common:pathFileName>attachments_00001/188712299_6_2558.tif</eahv-iv-common:pathFileName>
  <eahv-iv-common:internalSortOrder>6</eahv-iv-common:internalSortOrder>
</eahv-iv-2051-004501:file>
+ <eahv-iv-2051-004501:file>
  <eahv-iv-common:pathFileName>attachments_00001/188712299_7_2558.tif</eahv-iv-common:pathFileName>
  <eahv-iv-common:internalSortOrder>7</eahv-iv-common:internalSortOrder>
</eahv-iv-2051-004501:file>
+ <eahv-iv-2051-004501:file>
  <eahv-iv-common:pathFileName>attachments_00001/188712299_8_2558.tif</eahv-iv-common:pathFileName>
  <eahv-iv-common:internalSortOrder>8</eahv-iv-common:internalSortOrder>
</eahv-iv-2051-004501:file>
</eahv-iv-2051-004501:attachment>

```

Illustration 5 : Structure du message sedex d'exemple : Fichiers Attachment référencés

3.1.2 Structure du message_A.xml

Les différents fichiers du message (message_A.xml) contenus dans le paquet de données utiles sedex (fichier Zip) se composent d'un en-tête (élément XML « header ») et d'un contenu de message structuré optionnel (élément XML « content »). L'en-tête communique des informations techniques telles que le destinataire, le type de message, etc. (conformément à la définition reprise dans eCH-0058 version 4). Le contenu est défini dans la spécification du message et comprend des contenus techniques qui peuvent être représentés de façon structurée.

La structure du fichier « message_A.xml » est présentée dans l'illustration 6 ci-dessous.

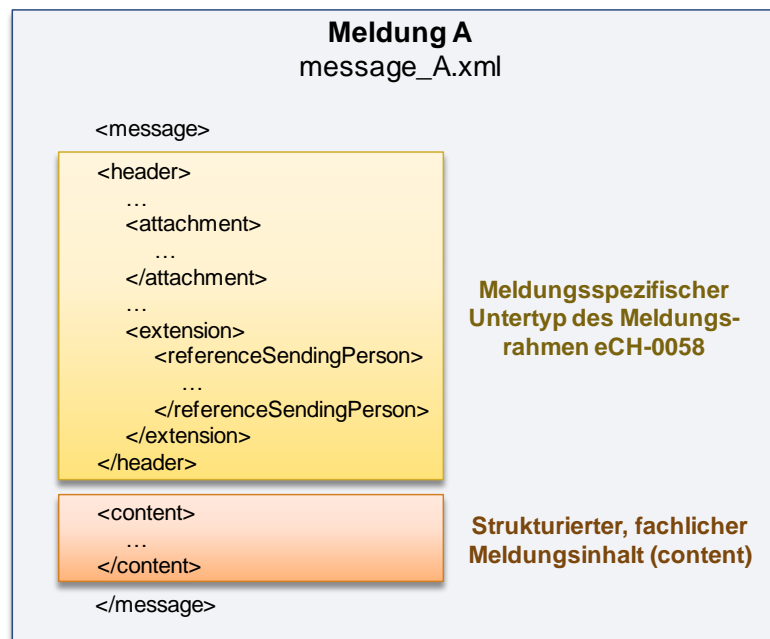


Illustration 6 : Structure d'un fichier « message_A.xml » dans un paquet de données utiles sedex.

3.1.3 Types de documents pour la transmission de pièces jointes

Étant donné que les types de documents diffèrent entre les pools de logiciels et en partie également à l'intérieur des pools, un « consensus d'adaptation » a été adopté afin de pouvoir élaborer une structure de base **servant de « dénominateur commun » pour le transport**. Le concept de « consensus d'adaptation » est décrit ci-dessous. Il est à noter que, dans ce contexte, les contenus décrits (« Annexes », « Exigence », etc.) n'ont qu'une valeur illustrative.

Cette structure de base est uniquement prévue pour faciliter le passage entre les différentes couches des systèmes et non pas pour adapter les systèmes concernés ou pour introduire de nouveaux types.

Le « consensus » est une *structure de type de document*. Il s'agit d'une structure hiérarchisée (arborescence) à propos de laquelle tous les offices impliqués dans le transfert de document se sont accordés.

Chaque nœud est un document type (et non pas seulement les nœuds situés aux niveaux « les plus bas »).

Le consensus est « adaptatif » dans la mesure où l'expéditeur d'un message peut choisir lui-même en fonction du niveau de détail et de l'état de son système quels documents de la livraison doit faire l'objet d'une typologie détaillée.

Indépendamment de la nécessité de définir cette structure de document, un certain niveau de détail obligatoirement applicable à tous les membres peut également être convenu en plus.

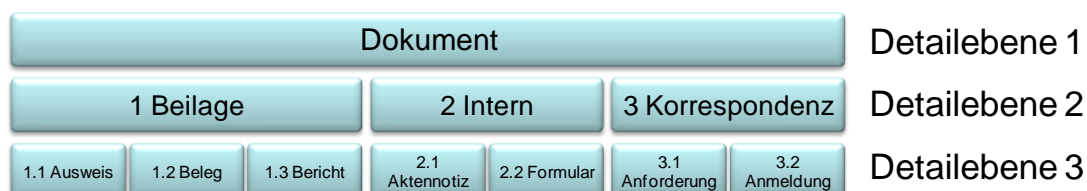


Illustration 7 : Illustration de la structure de base du type de document.

Si la structure du type de document est définie comme dans l'illustration 7, l'expéditeur peut p. ex. établir une typologie des documents du message des façons suivantes :

- L'expéditeur peut établir une typologie de tous les documents jusqu'au deuxième niveau de détail : chaque document comporte le type « 1 Annexe », « 2 Interne » ou « 3 Correspondance ».
- Si son système ne distingue pas spécifiquement les documents de correspondance et les documents internes, mais qu'il est en mesure de le faire pour les annexes, l'expéditeur peut établir une typologie des annexes allant jusqu'au troisième niveau de détail tout en restant au deuxième niveau en ce qui concerne les documents internes. Il aura alors des documents de type « 1.1 Certificat », « 1.2 Justificatif », « 1.3 Rapport », « 2 Interne » et « 3 Correspondance ».
- Il est possible que le système de l'expéditeur identifie très bien les certificats, mais pas les autres types placés dans les « Annexes ». Dans ce cas, une typologie « 1.1 Certificat » sera établie pour les certificats alors que les justificatifs et les rapports figureront sous « 1 Annexe ».
- En l'absence de toute autre directive (exigences minimales), l'expéditeur peut assigner tous les documents au type « Document » – à condition bien entendu que le destinataire puisse au moins bénéficier de la structure des documents types.
- Les types de document sont repris dans le tableau [DokTyp] sous forme d'arborescence.

3.1.4 Type de document (documentKindType)

Les dispositions suivantes s'appliquent à l'établissement de la typologie des documents :

- chaque document comprend exactement un type de document ;
- un type de document est une chaîne de caractères se présentant sous la forme « 01.02.03.04 » ;
- la partie initiale du type de document (séparée par un point) constitue également un type de document valable (exemple : partie initiale « 01.02 » de « 01.02.03.04 ») ;
- Les types de document autorisés sont déterminés pour chaque organisation (Scope) OAI et CC, etc. Les types de document de la CC commencent par « 01 », ceux de l'OAI par « 02 ».
- Lors de l'envoi d'annonces, ce sont à chaque fois les types de document du domaine propre (Scope) qui sont utilisés. Lors de la réception d'annonces, il faut ainsi pouvoir à chaque fois interpréter le domaine du type de document de l'expéditeur.

3.1.5 Application des types de document

L'arborescence des types de document possibles pour tous les acteurs (CC, OAI, assureurs-accidents, ainsi que SR et 3R désormais) est gérée dans le document Excel [DokTyp]. Pour chaque acteur, un Scope et une branche de types de document sont indiqués.

Les types de document autorisés par type d'annonce ne sont définis qu'au niveau conceptuel. Il n'y a pas de limitation technique dans le schéma du message. L'attribution des types de document aux types d'annonce est aussi gérée dans un document Excel et mise à disposition comme aide technique au format XML [HmDokTyp] pour l'intégration dans l'application spécialisée.

Il existe trois groupes de types de document :

- Leading (L) : **Un** de ces types de document doit être indiqué comme document principal. Un message contient toujours **un** document principal.
- Obligation (P) : **Au moins** un de ces types de document doit être indiqué **en plus** du document principal
- Optional (O) : types de document supplémentaires **en option**

Il est recommandé que l'application spécialisée vérifie les conditions d'un document principal et obligatoire dans un message et bloque l'envoi en cas d'erreur. Si un type de document qui n'est ni Leading, ni Obligation ni Optional est attribué lors de la préparation interactive du message, le responsable doit être averti avant l'envoi.

Le type de document Leading doit être indiqué **précisément** dans le détail fourni. Le code des documents obligatoire et optionnel doit être indiqué **avec un détail maximal** (c'est-à-dire qu'il

doit être plus précis qu'exigé par la spécification) de sorte à pouvoir atteindre une utilité maximale pour le destinataire grâce à l'échange de données électronique.

Exemple : si « 02 IVST-Dokument » est indiqué comme document optionnel, il est possible de livrer en même temps autant de documents que souhaité dont le type commence par « 02 », ex. « 02.02.01.01.07 Korrespondenz RAD ».

Le type de document sedex dans un message sedex doit être placé à partir de son Scope du point de vue de l'expéditeur.

3.1.6 Types d'annonces

En raison des particularités techniques et organisationnelles de certains participants regroupant les OAI, les CC cantonales et un SR dans une organisation, les exigences suivantes s'appliquent à l'utilisation de types d'annonce et de sous-annonce :

- Les annonces envoyées par les unités organisationnelles OAI, CC ou SR doivent avoir au moins des types de sous-annonce différents pour que l'adaptateur sedex compétent (AI, CC ou SR) puisse être déterminé pour l'envoi.
- Les annonces ayant des fichiers LEONARDO en pièces jointes doivent avoir un type d'annonce spécifique afin de permettre un tri séparé avec le sM-Client car le DMS, système cible normal d'annonces en partie structurées, ne peut pas traiter les fichiers LEONARDO.

Suite aux restrictions susmentionnées, la procédure suivante est définie :

Types d'annonces :

- Le type d'annonce 2068 est utilisé pour toutes les annonces ayant exclusivement des fichiers PDF/A et/ou TIFF groupe fax 4 comme pièces jointes.
- Pour les annonces ayant des fichiers LEONARDO en pièces jointes, le type d'annonce 2069 doit être utilisé.

Remarque : ce type d'annonce ne concerne pas le sous-projet « IV-Suva ».

Types de sous-annonces :

- En général, le type de sous-annonce 000101 est utilisé.
- Pour les annonces envoyées par les SR, il est aussi possible d'utiliser le type de sous-annonce 000102.

Remarque : ce type d'annonce ne concerne pas le sous-projet « IV-Suva ».

- Pour les annonces envoyées par les CC, il est aussi possible d'utiliser le type de sous-annonce 000103.

Remarque : ce type d'annonce ne concerne pas le sous-projet « IV-Suva ».

3.2 Éléments du cadre d'annonce (en-tête)

En principe, la définition du cadre d'annonce provenant du concept détaillé du format de message [CDFM] s'applique.

Ci-après, les cadres d'annonce sont précisés si nécessaire sur la base du [CDFM]. La définition des éléments grisés est clairement indiquée dans le [CDFM] et est donc reprise directement. L'utilisation et les remarques ne sont pas une nouvelle fois énumérées pour ces éléments.

Les annonces sont échangées sous forme partiellement structurée entre les participants. Les annonces se composent de données structurées au niveau du header et du content, et de documents non structurés qui sont joints en tant qu'attachments.

Pour les annonces définies ici, il peut s'agir d'une nouvelle annonce (action = « 1 »), d'une annonce de demande (action = « 5 ») ou d'une réponse (action = « 6 »).

Elément	Restriction valeurs	Contenu	Remarques
senderId		1	Déf. selon le [CDFM]
originalSenderId		0	La transmission n'est pas prévue
recipientId		1	Déf. selon le [CDFM]
messageId		1	Déf. selon le [CDFM]
referenceMessageId		0..1	Pas d'utilisation lorsqu'il s'agit d'une nouvelle annonce (action = « 1 ») ou d'une demande (action = « 5 »). S'il s'agit d'une réponse (action = « 6 »), l'élément est obligatoirement défini, sauf en cas de processus semi-intégrés (voir chapitre 2.10).
businessProcessId		1	Déf. selon le [CDFM]
ourBusinessReferenceId		1	Déf. selon le [CDFM]
yourBusinessReferenceId		0..1	Transmissions de références de cas d'affaires éventuellement connues
messageType	2068	1	
subMessageType	000101-000103	1	
sendingApplication		1	Déf. selon le [CDFM]
partialDelivery		0	Pas d'utilisation
subject		1	Déf. selon le [CDFM] Est généré automatiquement lors de l'envoi : « <i>Nom de l'annonce (d/f/i)</i> » selon le chapitre 2.7
comment		0	N'est pas utilisé pour les annonces partiellement structurées. Les éventuels commentaires sont transmis sous la forme d'une lettre d'accompagnement.
messageDate		1	Déf. selon le [CDFM]
initialMessageDate		0	Pas d'utilisation
action	1/5/6	1	Nouvelle annonce/demande/réponse
testDeliveryFlag		1	Déf. selon le [CDFM]
responseExpected	false	1	On n'utilise pas d'acquittements techniques
businessCaseClosed	false/true	1	Déf. selon le [CDFM]
attachment		1..n	Déf. selon le [CDFM]
extension		1	Les attributs non prévus par la norme eCH-0058/4 seront répertoriés dans l'attribut « extension ». Type : eahv-iv-2068::extensionType selon chap. 3.2.1

Tableau 4 : En-tête des annonces dans l'ED-Recours

3.2.1 Description de l'extension d'en-tête (extensionType)

L'extension d'en-tête contient les éléments contactInformation, caseNumber, policyNumber et licensePlate comme indiqué dans le Tableau 5 et l'illustration 8.

L'élément « contactInformationType » définit et contient des indications sur le service spécialisé (département technique, responsable) qui, au niveau de l'expéditeur, est compétent pour gérer l'affaire et peut être contacté pour des questions techniques relatives à l'annonce. L'élément est défini dans le [CDFM] et repris pour les annonces spécifiées ici.

L'expéditeur est libre d'indiquer ou non le numéro de téléphone et l'adresse mail de l'employé spécialisé ou les coordonnées d'une assistance hotline générale (ou d'un département). Dans ce dernier cas, le nom de la hotline doit être enregistré sous « name ».

Dans les cas exceptionnels où il n'y a aucun numéro de téléphone, le numéro « 0000000000 » (10 zéros) est transmis.

extensionType :

Elément	Type	Contenu	Remarques
contactInformation	eahv-iv-common:contactInformationType	1	Référence de l'expéditeur (spécialiste)

Tableau 5 : Définition du type extensionType



Illustration 8 : Structure de l'en-tête

3.2.2 Description des attachments (attachmentType)

Les attachments contenus dans une annonce sont décrits par un « attachmentType » dans le header tel que défini dans le [CDFM].

De façon générale, le nombre d'attachments est illimité (1..n) pour toutes les annonces « partiellement structurées » parce qu'il y aura toujours des situations où un document supplémentaire doit être ajouté en annexe alors qu'il n'avait pas été prévu dans la spécification générale. Il existe en effet chez les différents participants des modalités de processus d'affaire différentes qui ne peuvent pas être uniformisées jusque dans les moindres détails dans le cadre de la spécification de message sedex.

Elément	Type	Contenu	Remarques
title	eahv-iv-common:attachmentTitleType	1	Titre ; Il faut transmettre le titre original, à moins qu'il n'y ait pas de titre original ; dans ce cas, c'est le type de document qui doit être envoyé comme titre.
documentDate	eahv-iv-common:documentDateType	1	Date d'enregistrement dans le dossier chez l'expéditeur (date d'enregistrement dans DMS/système).
leadingDocument	eahv-iv-common:leadingDocumentType	1	Indication permettant de savoir s'il s'agit du document principal (document déterminant, correspond à la lettre d'accompagnement actuelle ou à la lettre de transfert). Chaque dossier doit contenir exactement un « leadingDocument » qui doit être marqué avec « true ».
sortOrder	eahv-iv-common:sortOrderType	1	Ordre de tri des pièces du dossier (numéros croissants). Les documents doivent être triés par date, le document le plus récent portant le numéro le plus petit, et le document le plus ancien le numéro le plus grand. Le document marqué comme « leadingDocument » porte donc toujours le numéro 1.
documentFormat	eahv-iv-common:documentFormatType	1	Format du document (si les documents sont répartis sur plusieurs fichiers/files, tous les fichiers du document doivent être au même format). Formats possibles : <ul style="list-style-type: none"> • PDF/A : application/pdf • TIFF (groupe fax 4) : image/tiff
documentType	eahv-iv-common:documentKindType	1	Type de document selon le [CDFM] (cf. aussi chap. 4)
file	eahv-iv-common:attachmentFileType	1..n	Fichier(s) du document. Si les documents sont répartis sur plusieurs fichiers (p. ex. des documents TIFF de plusieurs pages), tous les fichiers doivent être indiqués. <ul style="list-style-type: none"> • pathFileName [1..1], eahv-iv-common:pathFileNameType : Chemin(s) d'accès au(x) fichier(s) dans le paquet de données utiles (cf. [CDFM]), dont le document est constitué. internalSortOrder [1..1], eahv-iv-common:sortOrderType : Définit l'ordre des fichiers au sein d'un document (numérotation des pages de 1 à n). Si le document ne contient qu'un fichier, un 1 doit être inscrit.

Tableau 6 : Eléments de l'attachementType

4 Liste des processus d'annonce illustrés

Les processus décrits dans le diagramme BPMN ([BPMN] et chap. 9) sont expliqués ci-dessous. Comme mentionné dans le chap. 3.1.6, tous les processus (à l'exception de ceux des annonces contenant des fichiers LEONARDO en pièce jointe) ont le type d'annonce 2068. Si certains processus doivent être distingués au niveau technique (ex. pour lancer un flux de façon automatique), cela se fait en distinguant celui du type de document principal.

4.1 Annonces envoyées par les OAI

4.1.1 Demande de recours à la Suva

Description	
Référence BPMN	2 (si envoyée par l'OAI directement à la Suva)
Type d'annonce	2068
Type de sous-annonce	000101
Expéditeur	OAI
Destinataire	Suva
Action	5 (demande)
Particularités	Cet échange d'annonce se déroule encore comme cela pour l'instant. Il sera éventuellement remplacé suite au lancement d'ERN. La réponse à ce message se fait par l'annonce de la partie 4.2.1.

Types de document autorisés :

Scope	Code	Description	Type
AI	02.06.02	Demande de recours	L
AI	02	Document OAI	F

4.1.2 Copie de l'annonce de recours à la Suva

Description	
Référence BPMN	9 (si envoyée par l'OAI à la Suva)
Type d'annonce	2068
Type de sous-annonce	000101
Expéditeur	OAI
Destinataire	Suva
Action	1 (nouveau)
Particularités	On utilise directement le formulaire fédéral « Annonce du recours contre les tiers responsables » (318.273.02). Un courrier d'accompagnement séparé n'est pas nécessaire mais peut être joint. Le responsable doit tenir compte des courriers d'accompagnement joints.

Types de document autorisés :

Scope	Code	Description	Type
AI	02.06.03	Annonce de recours	L
AI	02.06.07	Correspondance Recours	F
AI	02	Document OAI	F

4.1.3 Envoi d'informations pertinentes, correspondance diverse

Description	
Référence BPMN	19, 21
Type d'annonce	2068
Type de sous-annonce	000101
Expéditeur	OAI
Destinataire	divers
Action	1 (nouveau) ou 6 (réponse)
Particularités	Réponse à l'annonce dans la partie 4.2.2. Des dossiers peuvent être envoyés avec cette annonce.

Types de document autorisés :

Scope	Code	Description	Type
AI	02.06.07	Correspondance Recours	L
AI	02	Document OAI	F

4.2 Annonces envoyées par la Suva

4.2.1 Réponse prise en charge du recours

Description	
Référence BPMN	3 (refus) et 6 (confirmation)
Type d'annonce	2068
Type de sous-annonce	000101
Expéditeur	Suva
Destinataire	OFAS, OAI
Action	6 (réponse)
Particularités	Cette annonce est une réponse à l'annonce de la partie 4.1.1 (demande par l'OAI) Le même document principal est utilisé pour le refus et la confirmation. Lors d'une confirmation, la copie de l'annonce de recours au 3R peut être livrée soit comme pièce jointe séparée (type de document 03.07.06), soit comme page supplémentaire dans le document de réponse (type de document 03.07.01).

Types de document autorisés :

Scope	Code	Description	Type
AA	03.07.01	Confirmation demande de recours	L
AA	03.07.06	Copie de l'annonce de recours au 3R	F

4.2.2 Demande d'informations pertinentes, correspondance diverse

Description	
Référence BPMN	18, 20
Type d'annonce	2068
Type de sous-annonce	000101

Expéditeur	Suva
Destinataire	OAI
Action	1 (nouveau) ou 5 (demande)
Particularités	La réponse à cette demande se fait par les annonces de la partie 4.1.3.

Types de document autorisés :

Scope	Code	Description	Type
AA	03.07.10	Correspondance Recours	L
AA	03	Pièces de l'assurance-accident	F

5 Contenu technique (content)

5.1 Contenu technique obligatoire (insuredPerson)

La personne assurée (= personne sinistrée) est l'information technique à fournir obligatoirement.

La personne assurée (sinistrée) est transmise dans le contenu de l'annonce à l'aide de l'élément `insuredPerson` du type `naturalPersonsOASIDType` (défini dans le [CDFM] – norme pour la transmission des personnes assurées dans l'environnement AVS/AI et CSI). L'élément est nommé « `insuredPerson` », voir Illustration 9.

Tous les éléments du `naturalPersonsOASIDType` sont techniquement optionnels. Tous les éléments sont à remplir dès lors que l'information existe dans le système de l'expéditeur. Dérogations à ce principe :

- Les éléments `<officialName>`, `<firstName>` et `<vn>` doivent être impérativement renseignés (ils sont donc définis comme obligatoires sur le plan conceptuel de la spécification d'annonce).
- L'ancien numéro AVS (NAVS11) est abandonné.

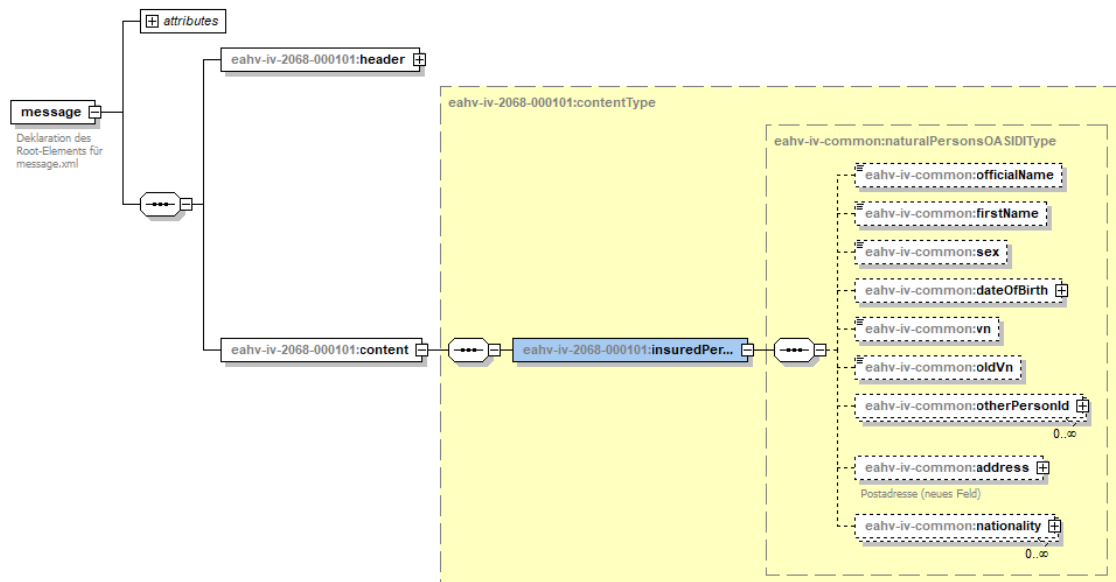


Illustration 9 : Structure de l'information technique relative à la personne sinistrée dans l'élément « `insuredPerson` »

Si plusieurs personnes sinistrées sont concernées, celles-ci ne peuvent à l'instant pas encore être indiquées. Il est prévu d'en donner possibilité avec l'extension du contenu structuré réalisée dans un sous-projet ultérieur.

6 Outils

Les outils suivants sont mis à disposition pour ce processus d'annonce pour l'intégration dans la plateforme d'échange de données sedex et les applications métier.

6.1 Print et language files

Les annonces sont déclinées dans 3 langues.

Il faut de référer à [UStd] pour la mise en page des annonces.

6.2 Formulaire sM-Client

Le processus de notification n'est pas représenté dans le service de formulaires du sM-Client.

Remarque : du côté de l'OFAS, on vérifie si les SR pourraient envoyer différentes annonces (ex. fichiers LEONARDO) via le service de formulaires avant l'introduction d'eRegress nouveau. Ce projet a été réalisé en-dehors du projet ED-Recours de l'OFAS.

6.3 Outils pour l'examen des attachments

Un XML [HmDokTyp] est mis à disposition pour la vérification des types de document autorisés dans les attachments.

6.4 Schéma de message (XSD)

Le nom des annonces conformément au chapitre 2.7 est enregistré en trois langues dans les annotations du schéma de message comme décrit dans le [CDFM].

7 Annexe A : exemples d'annonces

7.1 Eléments du cadre d'annonce

Elément	Valeur	Remarques
senderId	6-313000-1	OAI BL
recipientId	6-956000-1	Suva
messageId	1123581321343927	
businessProcessId	08cd4d13-92e0-4dd3-a7cf-b9014b292718	
ourBusinessReferenceId	324f56ewr2asd15ep93	
messageType	2068	
subMessageType	000101	
sendingApplication	<pre> sendingApplicationType { manufacturer = SoftwareHouse product = IVMapper productVersion = 3.4.5 } </pre>	
subject	Procédure de recours AVS/AI	
messageDate	2018-04-21T09:30:47Z	
action	1	Nouvelle annonce
testDeliveryFlag	false	L'exemple montre une annonce productive. Des annonces de test sont envoyées avec des adaptateurs de test dans l'environnement d'eAVS/AI. Pour ne pas compliquer les tests d'intégration avec l'application spécialisée, le drapeau est mis sur « false » lors des tests/exemples d'annonce.
responseExpected	false	On n'utilise pas d'acquitements techniques
businessCaseClosed	true	Le cas d'affaire est terminé
attachment	<pre> attachmentType { title = Annonce de recours documentDate = 2018-03-26 leadingDocument = true sortOrder = 1 documentFormat = application/pdf documentType = 02.06.03 file = attachmentFileType { pathFileName = attachments_00001/AnkuendigungRegress.pdf internalSortOrder = 1 } } </pre>	
extension/contactInformation	<pre> contactInformationType { name = Dünkli Moser, Heinz department = IVST-BL phone = 0312223344 email = Heinz.Dünkli Moser@ivbl.ch } </pre>	

7.2 Eléments techniques

```
insuredPerson      naturalPersonsOASIDType {  
                    officialName= Modèle  
                    firstName = Heidi  
                    sex = 2  
                    dateOfBirth = 22.10.1956  
                    vn = 7561111111113  
                    address = addressInformationType {  
                        street = Seeweg  
                        houseNumber = 4  
                        town = Musterberg  
                        swissZipCode = 1234  
                        country = CH  
                    }  
                }
```

8 Annexe B : appartenance des OE aux services de recours

Service de recours	Application spécialisée	Canton	Pool CC	Pool AI
BS	eRegress	BS	IGAKIS	OSIV
		BL	IGAKIS	OSIV
		AG	IGAKIS	OSIV
BE	eRegress	BE	NIL/IGS	OSIV
		SO	IGS	OSIV
ZH	eRegress	ZH	IGS	IGS/GILAI
VD	eRegress	VD	InfoRom/iPension	GILAI
		JU	InfoRom/IGS	GILAI
		NE	NIL/IGS	GILAI
		GE	NIL/IGS	GILAI
SG	Access	SG	IGS	IGS/GILAI
		AR	IGS	OSIV
		AI	IGS	IGS/GILAI
		GR	IGS	IGS/GILAI
		SH	IGS	IGS/GILAI
		TG	IGS	IGS/GILAI
TI	Access	TI	IGS	IGS/GILAI
VS	Access	VS	InfoRom	GILAI
		FR	IGS	GILAI
Suisse centrale	Access	NW	IGS	IGS/GILAI
		OW	IGS	IGS/GILAI
		LU	IGAKIS	OSIV
		GL	IGS	IGS/GILAI
		SZ	IGS	IGS/GILAI
		UR	IGS	IGS/GILAI
		ZG	IGS	IGS/GILAI

9 Annexe C : diagrammes BPMN

Le processus « Recours AI » débute lorsqu'une personne assurée se manifeste auprès de l'OAI pour percevoir des prestations AI, des allocations pour impotent ou des moyens auxiliaires de l'AVS/AI et que le formulaire de demande laisse penser que le problème de santé est imputable à un accident ou un autre sinistre. Le processus peut aussi être entamé pendant la phase de clarification des collaborateurs de l'OAI.

Si la personne est assurée par la Suva ou l'AM (assurance militaire), la Suva/l'AM fait valoir les prétentions récursoires (procédure commune avec la Suva). Si la personne est assurée par une assurance-accidents privée (AA privée) ou qu'il n'y a pas de couverture accident, le recours est traité par un SR ou par l'OFAS (procédure non commune).

Les sections suivantes décrivent les procédures à l'aide de diagrammes BPMN (les chiffres entre parenthèses font référence aux numéros de l'étape correspondante du diagramme BPMN) :

9.1 Recours AI dans la procédure commune avec la Suva

9.1.1 Recours AI dans la procédure commune - processus global (avant le lancement d'ERN)

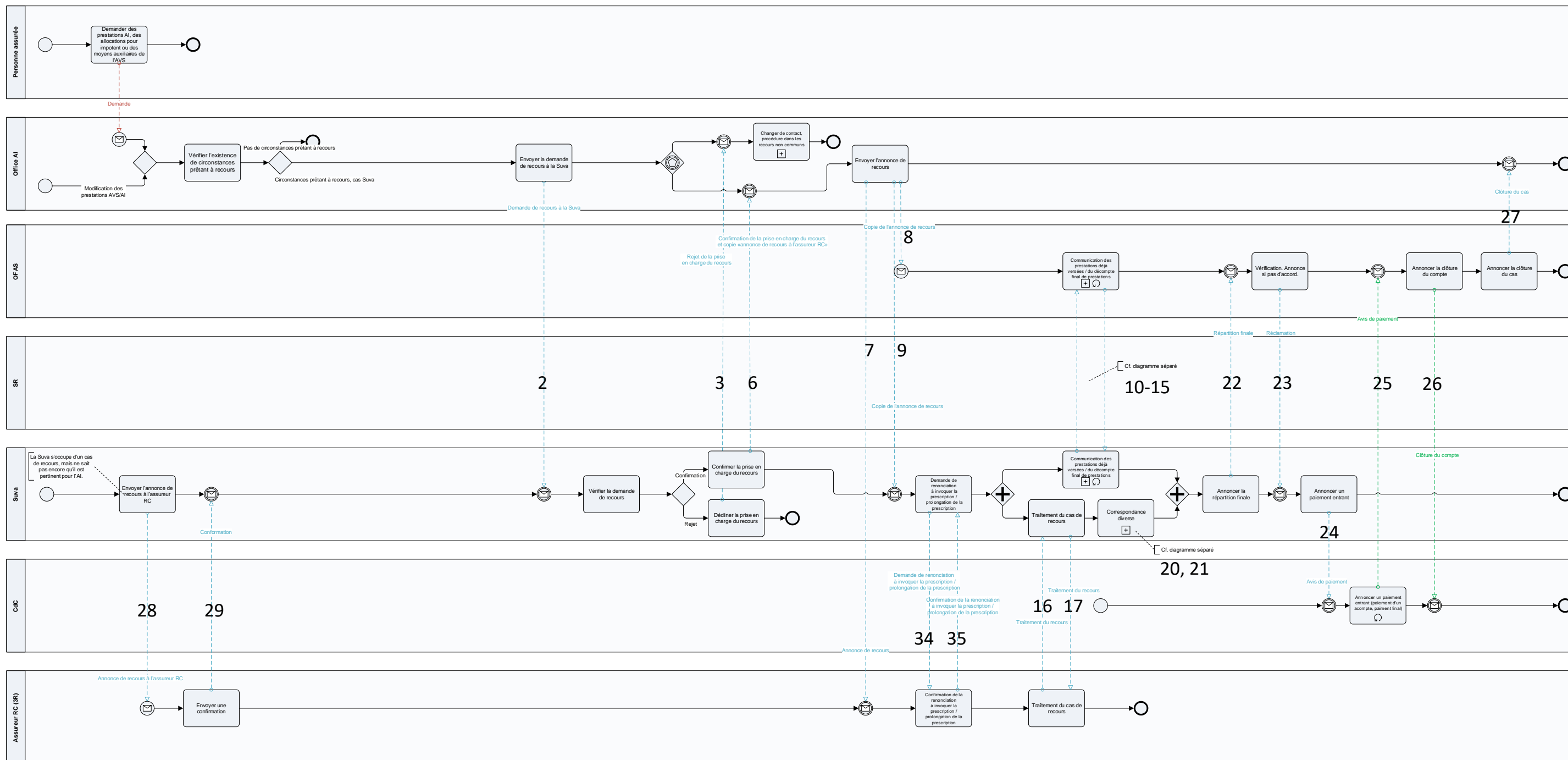
Lorsque l'OAI reçoit une demande de perception de prestations AI, d'allocations pour impotent ou de moyens auxiliaires de l'AVS/AI, il détermine s'il peut s'agir d'un cas de recours. En cas de réponse positive, le cas de recours possible est initié (2). Si le recours est pris en charge par la Suva et devient ainsi un cas de recours effectif (6), l'OAI signale le cas de recours à l'assurance responsabilité civile ou au tiers responsable par le biais d'une annonce de recours (7). L'OFAS (8) et la Suva (9) reçoivent chacun une copie de l'annonce de recours. Si la Suva refuse de prendre en charge le recours AI (3), l'OAI peut exécuter le recours en procédure non. Différents processus se mettent aussi en marche :

- Des informations sur les prestations sont réunies par l'OFAS sur demande de la Suva (10) et transmises à la Suva (13), avec copie à l'OAI (14). L'OAI informe également les autres participants sur demande (18) en fournissant des informations pertinentes sur la personne assurée (19). Sur la base de la communication de prestations, l'OFAS signale le cas à la CdC (15) qui ouvre chez elle un compte pour les paiements perçus.
- La Suva échange une correspondance avec l'assurance responsabilité civile ou le tiers responsable, reçoit la renonciation à la prescription (34, 35) et négocie le montant du recours (16, 17).
- Pendant tout le processus, il peut y avoir des demandes d'informations complémentaires et diverses autres correspondances entre l'OAI, l'OFAS et la Suva (20, 21).

Lorsque le cas est clôturé, la Suva en informe l'OFAS (22) qui signale le cas échéant une différence entre les annonces de paiement et la ventilation du montant du recours (23). La CdC signale les paiements reçus à l'OFAS (25) qui envoie une notification de clôture de la procédure à la CdC (26) et avertit l'OAI de la clôture du cas (27).

Recours AI (cas commun avec la Suva, processus futur) – processus complet (avant le lancement d'ERN)

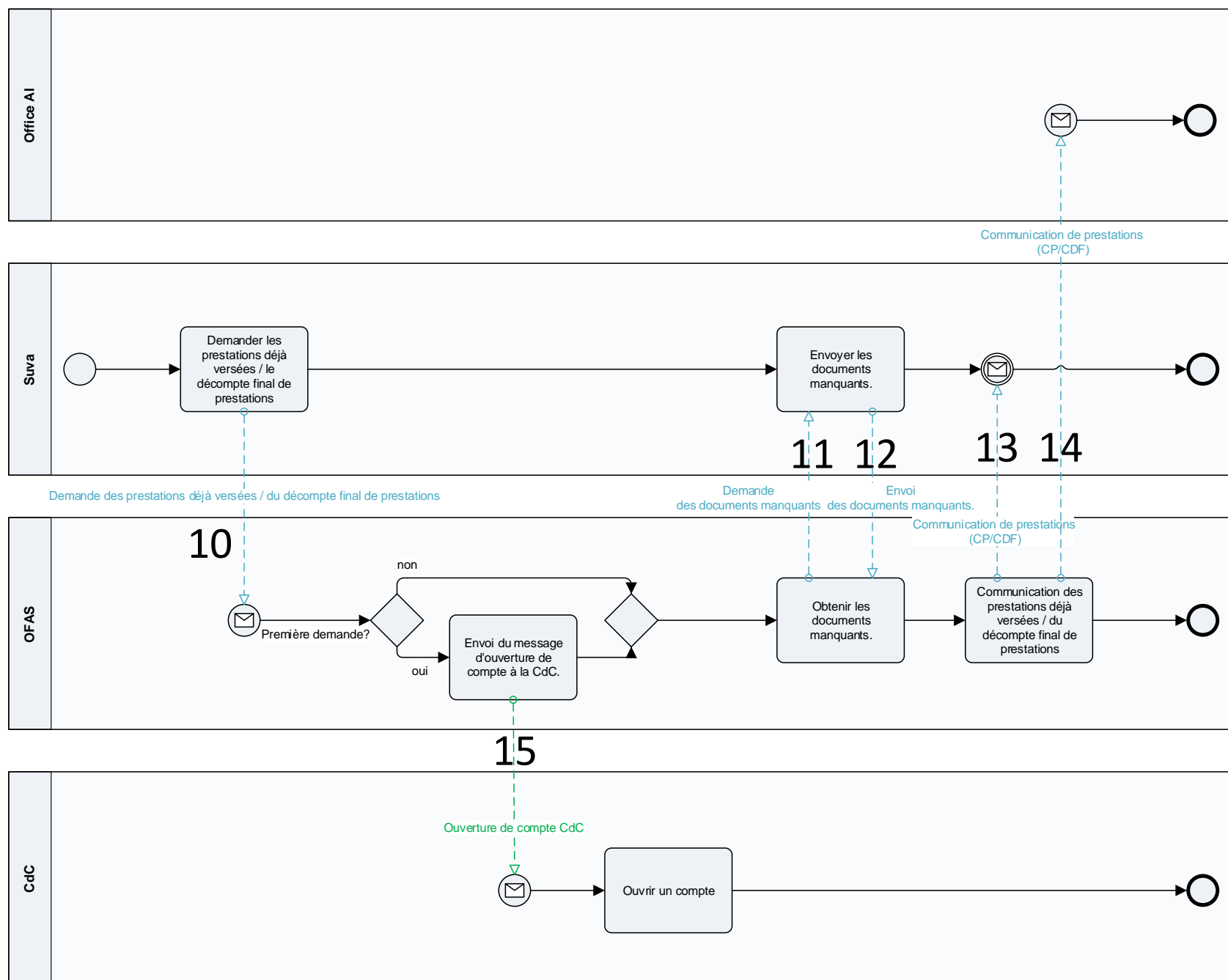
04.05.2018 – Version 0.90



9.1.2 Recours AI dans la procédure commune - communication des prestations

04.05.2018 – Version 0.90

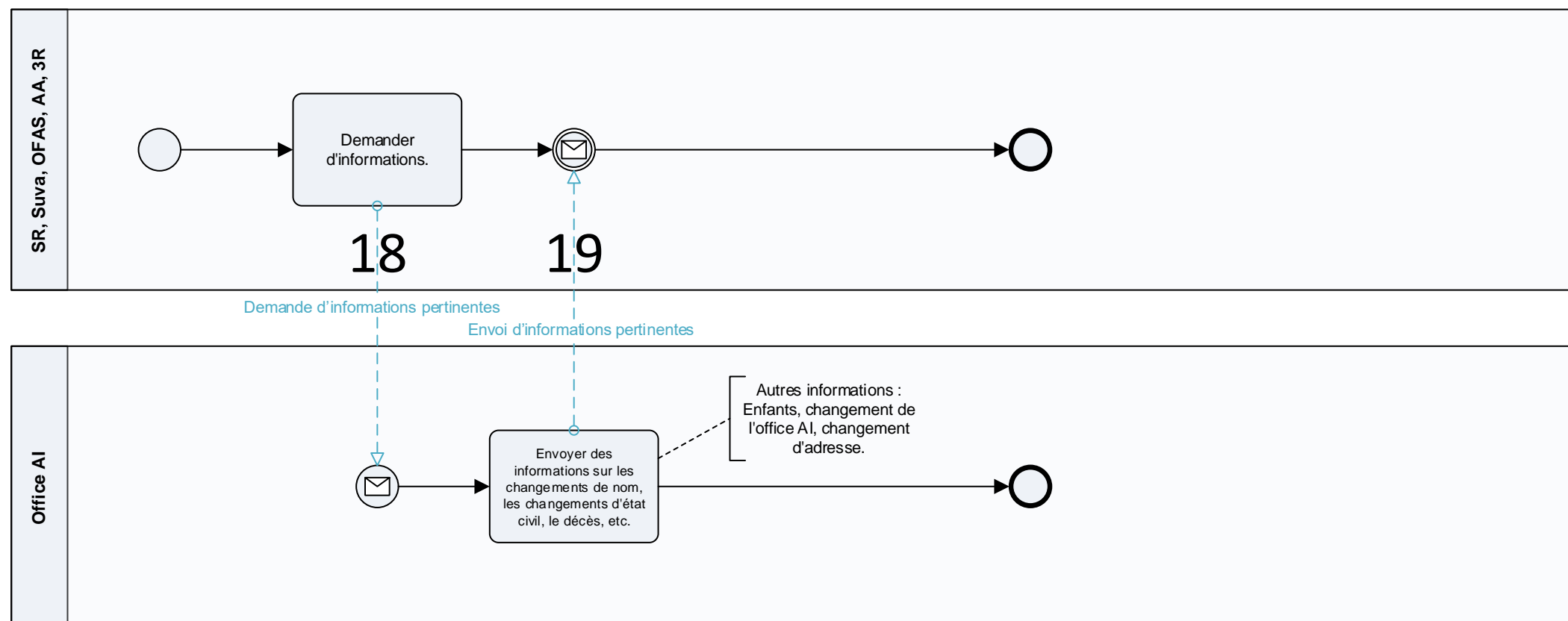
Recours AI (cas commun avec la Suva, processus futur) – Communication des prestations déjà versées / du décompte final de prestations



9.1.3 Recours AI dans la procédure commune - demande d'informations pertinentes

04.05.2018 – Version 0.90

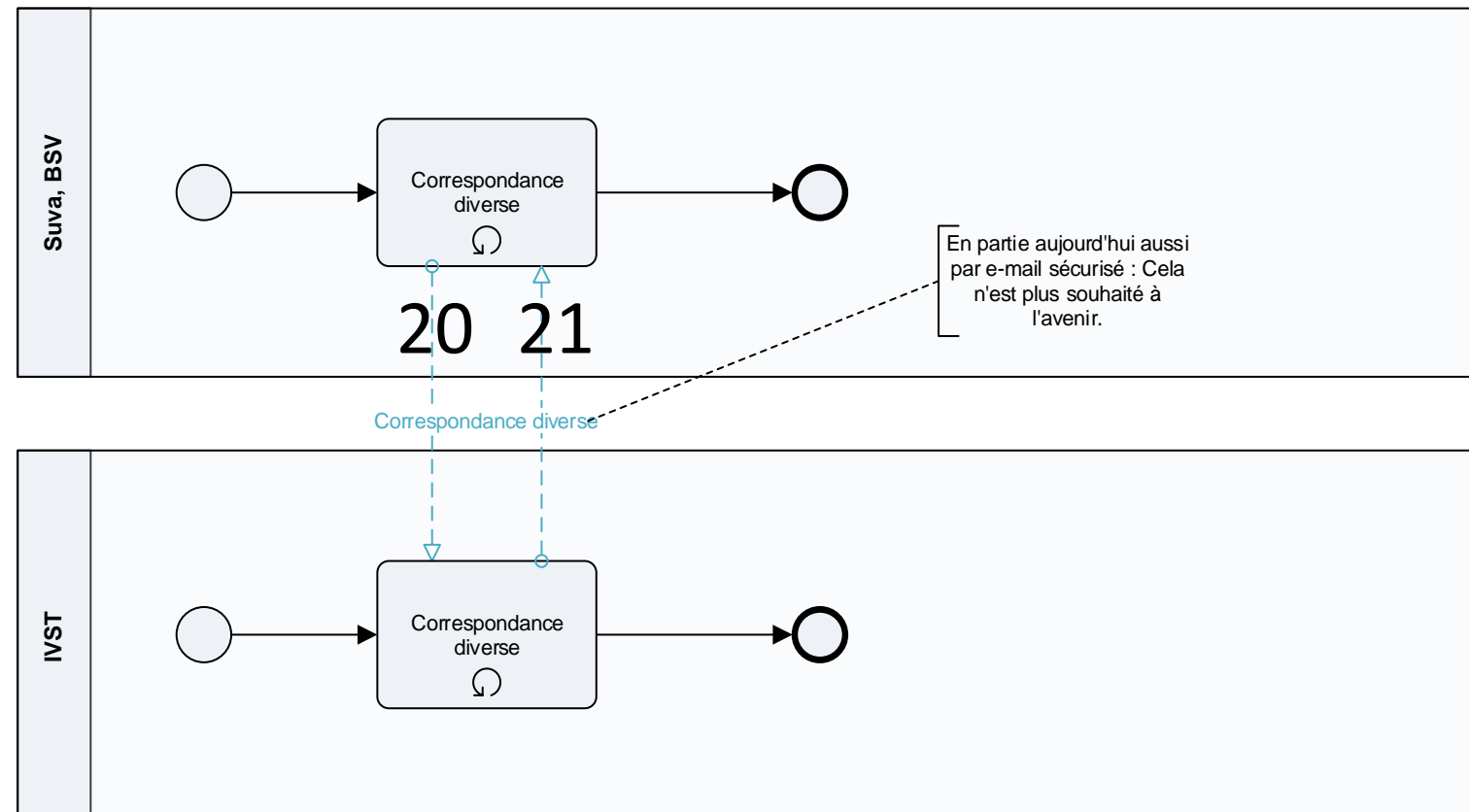
Recours AI (cas commun avec la Suva, processus futur) – Demande d'informations pertinentes



9.1.4 Recours AI dans la procédure commune - correspondance diverse

04.05.2018 – Version 0.90

Recours AI (cas commun avec la Suva, processus futur) – Correspondance diverse



10 Annexe D : Types de documents

Les participants utilisent ces types de document dans le cadre de l'ED-Recours :

Remarque: les types de document ne sont pas encore définitifs pour la version actuelle 0.90 de la spécification et sont en cours de modification.

Scope	Code	DE	FR	IT	N° de document principal dans le BPMN
IV	02	IVST-Dokument	Document AI	Documento UAI	-
IV	02.06	Regress	Recours contre tiers	Regresso	
IV	02.06.01	Ergänzungsblatt R	Feuille complémentaire R	Foglio complementare R	1
IV	02.06.02	Regressanfrage Suva	Demande recours contre tiers Suva	Avviso di regresso Suva	1, 2
IV	02.06.03	Ankündigung Regress	Annonce AI recours contre tiers	Comunicazione regresso	7, 8, 9
IV	02.06.04	Bekanntgabe aufgel. Leistungen	Communication prestations déjà versées	Comunicazione prestazioni anticipate	
IV	02.06.05	Bekanntgabe Gesamtleistungen	Communication décompte final prestations	Comunicazione conteggio finale prestazioni	
IV	02.06.06	Auftrag Regressdienst	Mandat service recours contre tiers	Mandato servizio regresso	1
IV	02.06.07	Korrespondenz Regress	Correspondance recours contre tiers	Corrispondenze regresso	19, 21, 39, 42, 43
IV	02.08.01.04.02	Zustellung der Akten	Envoi de dossier	Invio dossier	39, 42, 43
UV	03	UV-Dokument	Pièces de l'assurance-accident	Documenti assicurazione infortuni	-
UV	03.07	Regress	Recours contre le tiers responsable	Regresso contro il terzo responsabile	
UV	03.07.01	Rückmeldung Regressanfrage	Confirmation demande de recours	Conferma richiesta regresso	3, 6
UV	03.07.02	Anfrage Leistungsbekanntgabe	Demande des prestations déjà versées	Richiesta prestazioni già versate	10
UV	03.07.03	Anfrage Gesamtleistungsbekanntgabe	Demande du décompte final des prestations	Richiesta conteggio finale delle prestazioni	10
UV	03.07.04	Schlussaufteilung	Répartition finale	Ripartizione finale	22
UV	03.07.05	Zahlungsmeldung	Annonce de paiement	Avviso di pagamento	24
UV	03.07.06	Regressanzeige an H3	Annonce de recours à H3 (assurance responsabilité civile)	Annuncio di regresso a H3 (assicurazione responsabilità civile)	28
UV	03.07.07	LEONARDO-Datei	Donnée LEONARDO	File Leonardo	
UV	03.07.08	Regressbearbeitung	Traitement du recours	Trattamento del regresso	17
UV	03.07.09	Fallabschluss	Clôture du cas	Chiusura del caso	17
UV	03.07.10	Korrespondenz Regress	Correspondance recours contre tiers	Corrispondenza regresso	12, 18, 20
UV	03.07.11	Anfrage Verjährungsverzicht/-Verlängerung	Demande déclaration de renonciation à invoquer la prescription / prolongation à invoquer la prescription	Richiesta di rinuncia termine di prescrizione/prolungo	34